



Séjour linguistique à Malaga

Du 28 août au 4 septembre 2019

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel portable :

E-mail :

Je suis élève d'espagnol au CCFE cette année oui non

Mon niveau :

Observations :

.....

.....

Je verse 150 € d'acompte à l'inscription

J'accepte les conditions générales de vente et je m'engage à participer au séjour

Date :

Signature :

Bulletin d'inscription à transmettre

au Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 NANTES



Séjour linguistique à Malaga

Du 28 août au 4 septembre 2018

Descriptif du séjour

Séjour organisé par le Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 Nantes en partenariat avec **Colegio MARAVILLAS – Avenida Salvador Vicente 9, 29630 Benalmadena.**

Le programme

Cours adaptés aux niveaux le matin (4h de cours), deux après-midi des visites touristiques avec guide espagnol, autres après-midi libres, et immersion dans la vie quotidienne espagnole.

Hébergement en demi-pension dans une famille espagnole et déjeuner à l'école inclus dans le prix.

Excursion sur le week-end.

Prix du séjour

Le prix comprend :

1) Le séjour linguistique à Malaga organisé par le CCFE est proposé à ses adhérents ⁽¹⁾ à un tarif qui sera défini prochainement. Le coût prévisible est d'environ 620€ TTC : cours + hébergement en famille (demi-pension) + 30€ pour une chambre individuelle.

(1) Séjour réservé aux adhérents du CCFE.

2) Transfert aéroport-école

3) Déjeuners à l'école

4) Excursion sur le week-end

Non compris dans le prix :

- trajet aller-retour Nantes-Malaga
- les repas pris hors de la famille d'accueil/école et les consommations
- les repas pendant le weekend, en dehors du samedi soir

Modalité d'inscription et calendrier

Date finale pour l'inscription auprès de l'administration du CCFE avec chèque d'acompte de 150 € le 29 mars 2019.

Solde à définir

Modalités d'annulation de l'inscription :

Annulation avant le 29 mars 2019: remboursement de l'acompte dans sa totalité

Annulation entre le 29 mars 2019 et le 26 avril 2019 : l'acompte est conservé par le CCFE

Annulation au-delà du 26 avril 2019 : plus de remboursement possible

Nombre minimum de participants pour que le séjour ait lieu : 20 personnes

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Conditions générales de vente

Séjour linguistique à Malaga 2018

Préambule

Le CCFE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 destinée à mettre en valeur la culture espagnole et favoriser sa diffusion.

1. Adhésion

L'inscription au séjour linguistique à Malaga de l'association CCFE implique, de la part de tout participant ou de la personne physique ou morale finançant le séjour du participant, l'adhésion obligatoire, et non remboursable, à l'association CCFE ainsi que l'acceptation de ses statuts et des présentes conditions générales de vente (CGV).

Note : l'adhésion est tenue pour définitivement acquise à l'association.

2. Responsabilité du CCFE et de ses prestataires

Le CCFE agit en qualité d'intermédiaire entre ses adhérents et les prestataires de services. Les différents prestataires de services qui interviennent dans la mise en œuvre de notre séjour sont responsables de leur activité aux termes des contrats conclus, leurs conditions générales de vente, de la législation nationale et des règlements internationaux applicables.

Le CCFE peut être amené à effectuer des modifications ou annulations de séjours, jusqu'au jour du départ, et sans qu'il en soit aucunement tenu pour responsable, dans les cas suivants : cas de force majeure (hostilité, guerre, insurrection, catastrophe naturelle, grève, changement d'horaires, trouble politique, etc....) ; risques affectant la sécurité des participants et/ou le bon déroulement du séjour (défaillance d'un prestataire, sa mise en liquidation judiciaire, etc. ...).

3. Formalités

Le participant fournit les pièces d'identité ou tout autre document de voyages ou information requis par les autorités du lieu de séjour, sous son entière responsabilité. Le participant s'assure notamment de la validité de ses documents. Si le participant se voyait refuser l'accès au départ, ou le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire à l'arrivée du fait d'un manquement aux obligations sus énoncées, le CCFE ne serait tenu à aucun remboursement.

4. Prix

Les séjours et les programmes proposés par le CCFE ont été établis à l'avance. Seuls les prix indiqués sur la confirmation d'inscription, remise(s) lors de l'inscription définitive du participant, font foi.

Le coût prévisible du séjour est d'environ 620 € TTC

5. Conditions d'inscription

Les inscriptions à un séjour CCFE sont validées après la réception du bulletin d'inscription et d'un chèque d'acompte de 150 € et dès la confirmation d'inscription adressée par le CCFE au participant. L'inscription doit avoir lieu jusqu'au 29 mars 2019 (dernier délai).

Le solde du séjour est dû au CCFE jusqu'au 26 avril 2019 (dernier délai).

6. Conditions d'annulation

Toute annulation à l'initiative du participant doit être communiquée au CCFE par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. L'annulation d'une inscription à l'initiative du participant peut entraîner des frais d'annulation, calculés selon les modalités suivantes :

1. annulation avant le 29 mars 2019 : remboursement de l'acompte dans sa totalité
2. annulation entre le 29 mars 2018 et le 26 avril 2019 : l'acompte est conservé par le CCFE
3. annulation au-delà du 26 avril 2019 : plus de remboursement possible

Tout participant qui ne se présente pas sur place ou qui écourte son séjour de son propre chef ou de son propre fait, pour quelque cause que ce soit, ne peut prétendre à aucun remboursement.

7. Assurance

Le CCFE a souscrit une assurance auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – 79038 Niort Cedex 9) une police d'assurance « Responsabilité civile » qui couvre les dommages corporels et l'assistance.

8. Litige

En cas de litige, les juridictions compétentes sont celles du CCFE.